

Les nouveaux taux accident du travail pour 2009*

Baisse des taux Accident du travail pour 2009

110	Cultures spécialisées	3,05 %
120	Champignonnières	3,05 %
130	Elevages spécialisés gros animaux	2,90 %
140	Elevages spécialisés petits animaux	3,95 %
150	Entraînement, dressage, haras	6,25 %
160	Conchyliculture	3,00 %
180	Cultures et élevages non spécialisés	3,40 %
310	Sylviculture	6,95 %
340	Scieries fixes	
330	Exploitations de bois	12,60 %
400	Entreprises de travaux agricoles	3,95 %
410	Entreprises jardins, reboisements, paysagistes	3,65 %
	<i>Personnel de bureau</i>	1,10 %
	<i>Elèves de l'enseignement technique agricole</i>	0,38 %

*Sous réserve de la parution de l'arrêté d'extension